



MAIRE -1692/2931

MME JOELLE LEVAVASSEUR
MAIRIE
8 VILLAGE EGLISE
50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY

Agence nationale des fréquences
78, avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX
Tel : 0970 818 818
www.recevoirlatnt.fr

Objet : changements de fréquences de la TNT

Maisons-Alfort, le 15 janvier 2019

Madame le Maire,

Le 26 mars 2019, votre Commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G et à l'avenir 5G).

Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité.

Le rendez-vous du 26 mars prochain constitue une opération technique importante qui se déroulera principalement en Bretagne et Basse-Normandie. Quelques zones limitrophes sont également concernées (voir carte dans la brochure jointe). **Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau** : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 26 mars 2019. Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des Français, la moitié des foyers reçoit la télévision par une antenne râteau, sur au moins un poste du foyer.

La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT HD le 5 avril 2016. Toutefois, certaines populations – les personnes âgées ou isolées par exemple – pourraient rencontrer quelques difficultés.

Les gestionnaires de collectifs doivent quant à eux, **dès à présent et avant le 26 mars**, s'assurer que l'antenne râteau collective est adaptée aux nouvelles fréquences qui seront utilisées à partir de cette date. Sinon, les résidents de ces immeubles pourraient rencontrer des difficultés pour continuer à recevoir certaines chaînes après le 26 mars.

La loi relative au deuxième dividende numérique et à la modernisation de la TNT prévoit un accompagnement des téléspectateurs, qui comporte deux volets : l'un concerne la mise en œuvre d'une campagne d'information grand public, qui débutera mi-mars dans la zone concernée, et l'autre des aides financières pour garantir la continuité de la réception télévisuelle. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée de la mise en place de cet accompagnement.

Vous trouverez, jointe à ce courrier, **une brochure d'information** apportant toutes les précisions utiles au transfert des fréquences de la télévision vers le très haut débit mobile.

L'expérience du passage à la TNT HD a confirmé le **rôle déterminant des élus** dans la diffusion de l'information auprès de tous les administrés. En effet, sur un sujet aussi important pour leur quotidien que la réception de la télévision, nos concitoyens interrogeront certainement leurs élus de proximité. C'est la raison pour laquelle le premier volet de nos démarches s'attache à vous informer des actions prévues dans les semaines à venir.

Pour vous permettre d'apporter plus aisément des réponses, des informations à communiquer sont mises à votre disposition et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr : des affiches, brochures et infographies sont disponibles pour une diffusion sur vos supports de communication, des bannières et vidéos « tutoriels » pour vos sites web. Un module d'auto-diagnostic est également disponible permettant aux téléspectateurs de connaître précisément la date des réaménagements sur leur commune. Vous trouverez sur ce site tous les renseignements nécessaires à cette opération : n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel, le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes hommages respectueux.

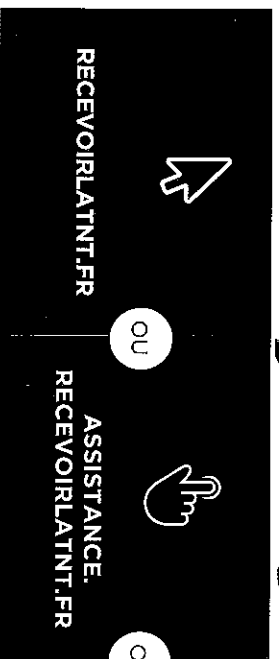
Le Directeur général de l'ANFR,



Gilles BREGANT

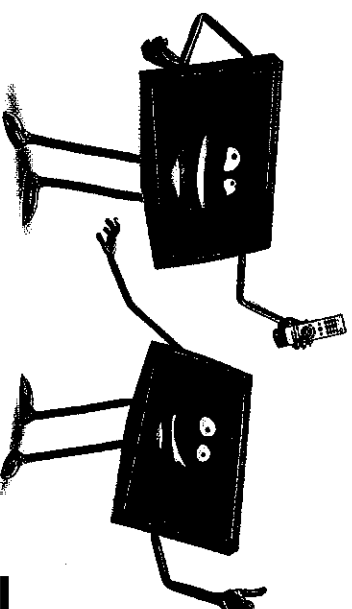
POUR ÊTRE PRÊT LE 26 MARS 2019

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 26 MARS.
- 2 EN AMONT DU 26 MARS, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHAQUIN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



0970 818 818
OUVERT DU LUNDI AU
VENDREDI DE 8H À 19H
(APPEL NON SURTAXÉ)

LE 26 MARS 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES !

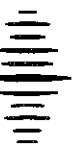
POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

f Recevoir la TNT

@RecevoirLaTNT



ANFR

AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?
PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !

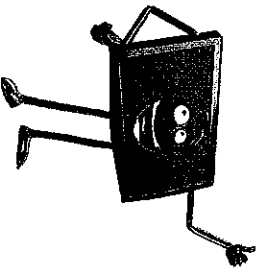
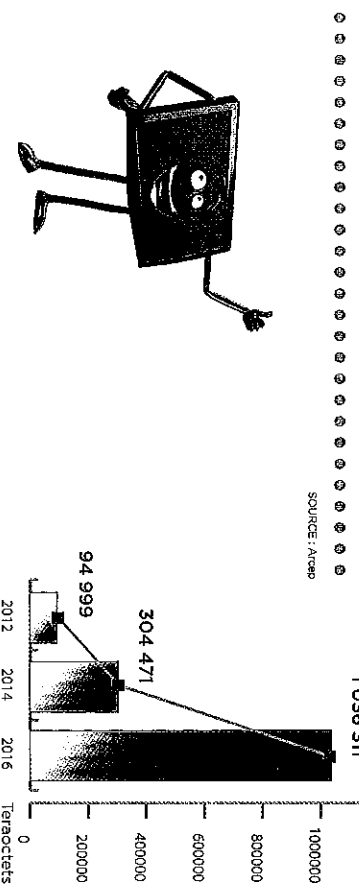
DES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT POUR FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

LIBÉRER DES FRÉQUENCES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition (HD) grâce à la généralisation du MPEG-4, norme de diffusion plus performante.

Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.

TRAFFIC DE DONNÉES SUR LES RÉSEAUX MOBILES



PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019 !

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

POUR + D'INFORMATIONS



RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET RECEVOIRLANT.FR

OU

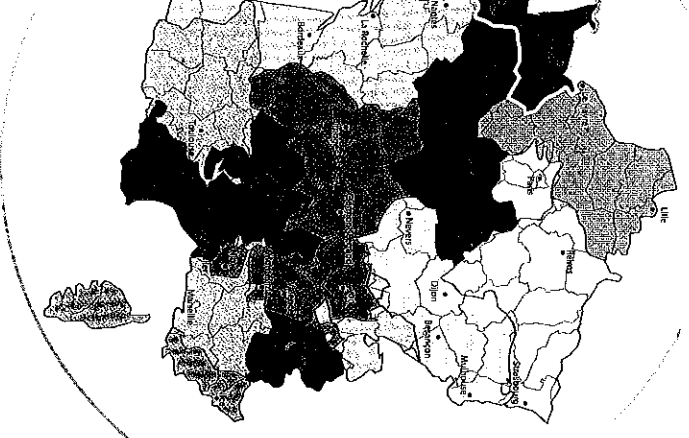
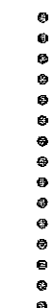


APPELEZ LE **0970 818 818** (APPEL NON SURTAXÉ)



POUR VOUS, C'EST LE 26 MARS 2019 !

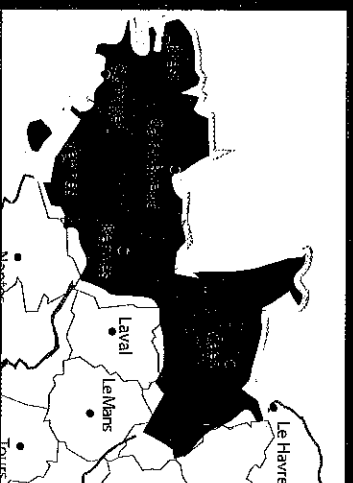
LES DÉPLOIEMENTS DU NOUVEAU PLAN DE FRÉQUENCES DE LA TNT SE DÉROULENT EN UNE NUIT, À LA DATE INDICUÉE POUR CHAQUE PHASE.



- 0 05/04/2016
- 1 03/10/2017
- 2 21/11/2017
- 3 23/01/2018
- 4 27/03/2018
- 5 24/04/2018
- 6 23/05/2018
- 7 11/09/2018
- 8 06/11/2018
- 9 04/12/2018
- 10 29/01/2019
- 11 26/03/2019
- 12 14/05/2019
- 25/06/2019

ATTENTION : LES TÉLÉSPECTATEURS CONCERNÉS PAR UNE PHASE DONNÉE SONT PRINCIPALEMENT CEUX RÉSIDANT DANS LA ZONE CORRESPONDANTE DÉLIMITÉE SUR LA CARTE CI-DESSOUS. TOUTEFOIS CERTAINS TÉLÉSPECTATEURS RÉSIDANT DANS DES ZONES LIMITROPHES PEUVENT EUX-AUSSI ÊTRE CONCERNÉS.

POUR LA PHASE 11, LES OPÉRATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT DE FRÉQUENCES AURONT LIEU DANS LA NUIT DU 25 AU 26 MARS 2019.



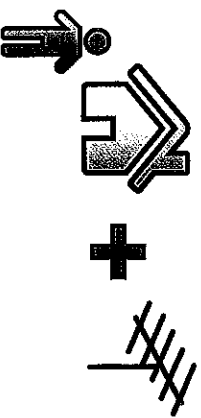
LES TRAVAUX SUR LES NOMBREUX ÉMETTEURS DE LA ZONE PEUVENT NÉANMOINS, POUR QUELQUES-UNS D'ENTRE EUX, PERDURER 2 À 3 JOURS APRÈS CETTE DATE.

QUI EST CONCERNÉ ?

QUE FAUT-IL FAIRE ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

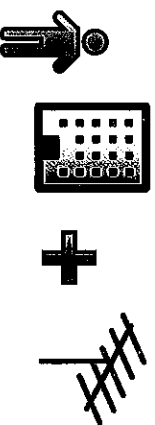
Il peut s'agir d'une réception par antenne réseau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne réseau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES CONCERNENT TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE HERTZIENNE TERRESTRE).

OU

EN FRANCE, PLUS D'UN FOYER SUR DEUX EST CONCERNÉ.



LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

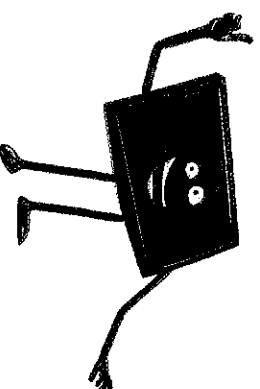
Le site revoir.tnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

AVANT LE 26 MARS 2019

- Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne réseau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 26 mars, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 26 mars dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 26 mars 2019.



CES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS MAINTENANT, LES PLANNINGS DES PROFESSIONNELS ÉTANT TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES RÉAMÉNAGEMENTS.

LE 26 MARS 2019

- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne réseau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 25 au 26 mars sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne réseau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne réseau.

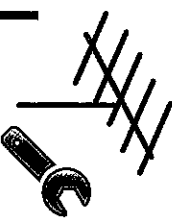
Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site revoir.tnt.fr.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

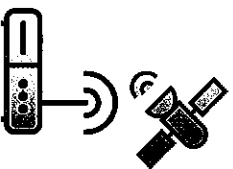
● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 26 mars 2019, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne réseau.



120€ TTC

maximum pour adapter leur antenne réseau individuelle



250€ TTC

maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne réseau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne réseau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 26 mars.



500€ TTC

maximum sur présentation des factures des travaux réalisés



● Une aide financière pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA

Les collectivités locales qui ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT doivent, dans le cadre des réaménagements du 26 mars prochain, l'adapter aux nouvelles fréquences. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour ces travaux.

Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires : www.recevoirlatnt.fr - Rubrique « Aide à la réception ».

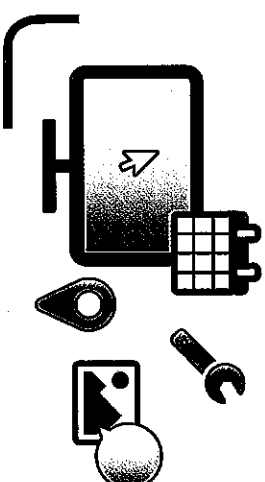
L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

INFORMER LE PUBLIC

Pour informer tous les foyers des changements de fréquences de la TNT le 26 mars prochain, l'ANFR lancera une campagne d'information régionale à partir de mi-mars 2019 sur l'ensemble des médias locaux.

Des plateformes d'information sont également mises à disposition du public :

● Le site web recevoirlatnt.fr



RECEVOIRLATNT.FR

- ✓ KITS DE COMMUNICATION
- ✓ CALENDRIER DES RÉAMÉNAGEMENTS
- ✓ DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES
- ✓ RÉPERTOIRE DES « PROFESSIONNELS PARTENAIRES »
- ✓ TUTORIEL VIDÉO DE RECHERCHE DES CHAINES
- ✓ FORUM, FAQ...

● Le centre d'appel de l'ANFR

Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs pour toute information et aide en cas de problème de réception ou pour effectuer une demande d'aide financière. 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

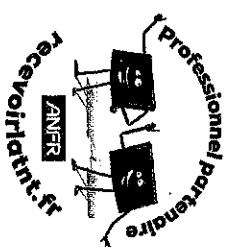
● Une assistance en ligne

Cette plateforme guide les téléspectateurs dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception de la TNT. Elle es informe d'éventuels dysfonctionnements de la diffusion dans leur zone. assistance@recevoirlatnt.fr

UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une Charte de bonnes pratiques pour les professionnels de la réception TV qui s'engagent à :

- promouvoir, en faveur des téléspectateurs, une démarche de qualité pour l'accueil, le conseil, la vente d'équipements et la fourniture de prestations de services ;
- garantir une politique tarifaire conforme aux prix du marché.



Les signataires de la Charte bénéficient en contrepartie d'un logo « professionnel partenaire » pour leurs supports de communication et de l'envoi d'informations techniques régulièrement mises à jour pour leurs interventions.